

LE FINANCEMENT DES BESOINS A LONG ET MOYEN TERME DES PME: UNE CONTEXTUALISATION DE LA REGLE DE L'EQUILIBRE FINANCIER MINIMUM

THE FINANCING OF THE LONG AND MEDIUM TERM NEEDS OF SMEs: A CONTEXTUALISATION OF THE RULE OF MINIMUM FINANCIAL BALANCE

NDJECK Noé

Enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Appliquée

Université de Douala

Laboratoire d'Economie et de Management Appliqué

Cameroun

ndjeck@yahoo.com

Date de soumission : 09/04/2022

Date d'acceptation : 14/05/2022

Pour citer cet article:

NDJECK. N (2022) «LE FINANCEMENT DES BESOINS A LONG ET MOYEN TERME DES PME: UNE CONTEXTUALISATION DE LA REGLE DE L'EQUILIBRE FINANCIER MINIMUM», Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume 5 : Numéro 2» pp : 1122 - 1147

Résumé

L'objectif de cet article est de mettre en évidence la rupture de la règle de l'équilibre financier minimum de manière à proposer des moyens de financement des BLMT¹ des PME en rationnement du crédit bancaire excessif afin d'aboutir à une structure financière équilibrée. A partir de deux enquêtes, l'une où nous avons mis en relief les fréquences d'apparition des modes de financement alternatif des PME couvrant les BLMT et l'autre, où nous avons effectué une régression Logit pour expliquer empiriquement la probabilité de choix de modes de financement opérés en situation de rationnement du crédit bancaire et avons utilisé ensuite des techniques conduisant à un mode de financement pour mettre en évidence les modes de financement auxquels les PME ont recours. Les résultats ainsi atteints pourraient constituer une perspective fructueuse dans la lignée des modèles de Modigliani et Miller, de Myers et Majluf et de Quintart, si l'on s'intéresse au financement des PME en rationnement excessif de crédit. Nous allons présenter une étude de cas. L'échantillon des parties prenantes est de 17 personnes pour appréhender davantage la structure de financement des PME.

Mots clés : « PME » ; « Financement » ; « Besoins » ; « Equilibre financier » ; « contextualisation ».

Abstract

The aim of this article is to bring to light the rupture of the financial equilibrium ruler in order to propose the means of financing the LMTN² of SMEs in the context of excessive rationing of bank credit, with the purpose of a balanced financial structure. From the two surveys carried out, the first one, we emphasised on the current frequencies of the modes of alternative financing covering the LMTN of SMEs. In the second survey, using a Logit regression to empirically explain the probability of the choice of modes of financing and then we used techniques leading to a mode of financing so as to put into evidence the modes of financing solicited by SMEs. Therefore, the out come of this finding could bring fruitful prospects in line with Modigliani and Miller, Myers and Majluf and Quintart models if we address the financing of SMEs in the context of excessive credit rationing. We are going to present a case study and the sample is made of 17 individuals in order to better apprehend the financing structure of SMEs.

Keys words: «SMEs»; «Financing»; «Needs»; « Financial balance»; «Contextualisation».

¹ Besoins à Long et Moyen Terme

² Long and Medium Term Needs

Introduction

Le financement des petites et moyennes entreprises reste d'actualité dans les pays en voie de développement d'Afrique au Sud du Sahara. Elles sont caractérisées par un rationnement exagéré du crédit bancaire (Ndjeck, 2016, 2017 ; Aliou, et al., 2020). Ce qui les pousse vers les modes de financement alternatif locaux essentiellement de court terme pour couvrir d'une part leurs BLMT et d'autre part leurs besoins à court terme. Ainsi, les ressources de court terme financent les BLMT. Dès lors, la règle de l'équilibre financier minimum est remise en question, d'où sa contextualisation dans le cadre des petites et moyennes entreprises.

En effet, les petites entreprises ont un chiffre d'affaires compris entre 15 et 250 millions de FCFA et emploient entre 6 et 20 personnes. Les moyennes entreprises réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions et inférieur ou égal à 3 milliards de FCFA et emploient entre 21 et 100 personnes (INS, 2015).

Plusieurs raisons expliquent pourquoi l'on veuille assurer la survie et le développement des PME (Ndjeck, 2017). Au Cameroun, 22,7% des entreprises sont des PME (INS, 2015). Le rôle économique et social de ces dernières est tel qu'elles constituent le véritable noyau pourvoyeur d'emplois (55% des emplois sur le plan national et 68% des emplois du secteur privé (Ndong-Ntah, 2002 ; Kasereka Mbaweka, 2009), contribuant à près de 57 % de la production du secteur privé et 53 des recettes fiscales au niveau national (Taka, 2010). Par ailleurs, les PME sont considérées par les pouvoirs publics camerounais comme un instrument de densification du tissu industriel, un socle d'une dynamique de croissance et de développement (Um-Ngouem, 1996 ; Edding, 2002) et attirent donc une attention particulière prouvée par la création des organismes d'encadrement et de nombreuses actions en leur faveur (Yamb & Ndjeck, 2016, Ndjeck, 2017, Ndjeck, 2022, P.10).

Ces organismes d'encadrement et des actions en faveur des PME ont disparu avec la récente crise économique. Le rationnement du crédit bancaire aux PME est alors renforcé, voire exagéré (Bekolo-Ebe, 1996, Joseph, 2000, Tchouassi & Ndjanyou, 2002, Ndong-Ntah, 2002).

Ainsi donc, l'usage des modes de financement alternatif essentiellement de court terme (Bekolo-Ebe, 1993, Edding, 2002 ; Assiga, 2002 ; Wamba, 2003) devient incontournable. Mais puisque les PME ont particulièrement besoin des ressources de long et moyen terme pour financer leur cycle d'investissement, l'orthodoxie financière en matière de couverture des besoins devient cruciale. Dans un environnement de rationnement du crédit bancaire et d'absence du marché financier ou d'inaccessibilité au marché financier, la structure de financement est

encore plus préoccupante. D'où notre question de recherche : la structure de financement des PME en rationnement de crédit excessif constitue-t-elle un cadre absolu d'application de la règle de l'équilibre financier minimum ?

L'objectif de ce papier est de mettre en évidence la rupture de la règle de l'équilibre financier minimum, de manière à proposer des moyens de financement des BLMT des PME afin d'aboutir à une structure financière d'équilibrée. A partir d'une première enquête sur 70 PME, toutes branches confondues en 2011 au Cameroun nous avons mis en relief les modes de financement des BLMT des PME à travers les tableaux de fréquence. Nous avons mené une deuxième enquête entre 2013 et 2016 sur 452 PME camerounaises. A travers celle-ci, nous avons effectué une régression Logit pour expliquer la probabilité de choix des modes de financement opérés. Ces enquêtes nous ont permis de mettre en évidence les ressources de financement des BLMT. Ce qui nous conduira à proposer une structure de financement approprié. La suite de cet article s'étale sur trois points. Le point 1 propose une revue de la littérature sur la structure financière des firmes, le point 2 expose les propriétés statistiques des données et la méthodologie d'estimation par le Logit, le point 3 présente les résultats ainsi que leur discussion et le dernier point conclut l'article.

1- La structure financière des firmes : revue de la littérature

La structure financière équilibrée des firmes n'est pas en soi une préoccupation nouvelle en analyse financière. Toutefois, le respect de la règle de l'équilibre financier minimum dans le contexte des PME caractérisées par le rationnement du capital et en particulier le crédit bancaire semble constituer une piste novatrice de recherche. En effet, à côté de la théorie Pecking Order analysée par Myers & Majluf (1984) décrivant l'ordre de préférence des moyens de financement : les entreprises ont une préférence pour le financement interne par rapport au financement externe et concernant le financement externe, les entreprises privilégient les dettes aux émissions d'actions nouvelles, un financement par émission de titres hybrides que sont les obligations convertibles en actions pouvant éventuellement se situer entre l'endettement et l'émission d'actions nouvelles, trois facettes apparaissent dans l'analyse de la structure financière (Quintart, 1997). La première repose sur la répartition entre les fonds propres et l'endettement. Ainsi, en 1958, Modigliani & Miler avaient pensé que la structure financière n'avait pas d'incidence sur la valeur de l'entreprise. Cela peut se comprendre dans la mesure où un actif financé soit uniquement par les fonds propres, soit uniquement par l'endettement ou soit par une combinaison des deux modes de financement ne change pas ledit actif, (Miller,

1958), la taille d'une Pizza ne dépendait pas de la façon dont on le coupe (Miller, 1958). Cependant, cette analyse était fondée sur le principe d'additivité de l'actif et d'un marché financier parfait. Ils s'étaient basés sur un modèle d'équilibre partiel fondé sur la notion de classes de risques et sur l'absence d'imposition. En intégral, l'imposition des résultats dans leur analyse originelle, Modigliani & Miller (1963) parviennent à une structure financière avec incidence sur la valeur de l'entreprise. L'incidence positive de la structure financière sur la valeur de l'entreprise, résultat de l'endettement qui par le truchement des charges financières génère une économie d'impôt venant se greffer sur la valeur de l'entreprise non endettée (Modigliani & Miller, 1963). Par ailleurs, l'endettement coûte moins cher que les fonds propres. Ainsi, en s'endettant, on diminue le coût du capital. Cependant, en s'endettant davantage, plus que sa capacité financière le permet, on court des risques de faillite. C'est alors qu'apparaît une nouvelle approche de l'incidence de la structure financière sur la valeur de l'entreprise. La prise en compte des coûts de faillite et de la fiscalité des investissements conduit à revisiter le modèle de Modigliani & Miller (1963) dans l'hypothèse de l'imposition des résultats. En effet, Miller (1997) reprend les conclusions auxquelles il avait abouti avec Modigliani en 1958, relatives à l'indifférence de la structure de financement sur la valeur de l'entreprise. Miller (1997) soutient que l'effet de l'impôt sur le revenu des investisseurs annule celui de l'impôt sur les résultats. Ainsi, la valeur de l'actif économique est la même quelle que soit la structure financière. Il n'existe donc pas de structure financière optimale. La neutralité de la structure financière sur la valeur de l'entreprise peut constituer une limite lorsque les coûts de faillite sont pris en compte. Les coûts de faillite et de dysfonctionnement ont une incidence sur la valeur de l'entreprise. Ainsi, la valeur d'une entreprise endettée est supérieure à l'entreprise non endettée.

L'entreprise doit alors, réaliser un arbitrage entre les gains procurés par les économies d'impôt sur frais financiers et les pertes entraînées par les coûts de faillite. Il devient alors possible de déterminer une structure optimale (Ginglinger, 1997).

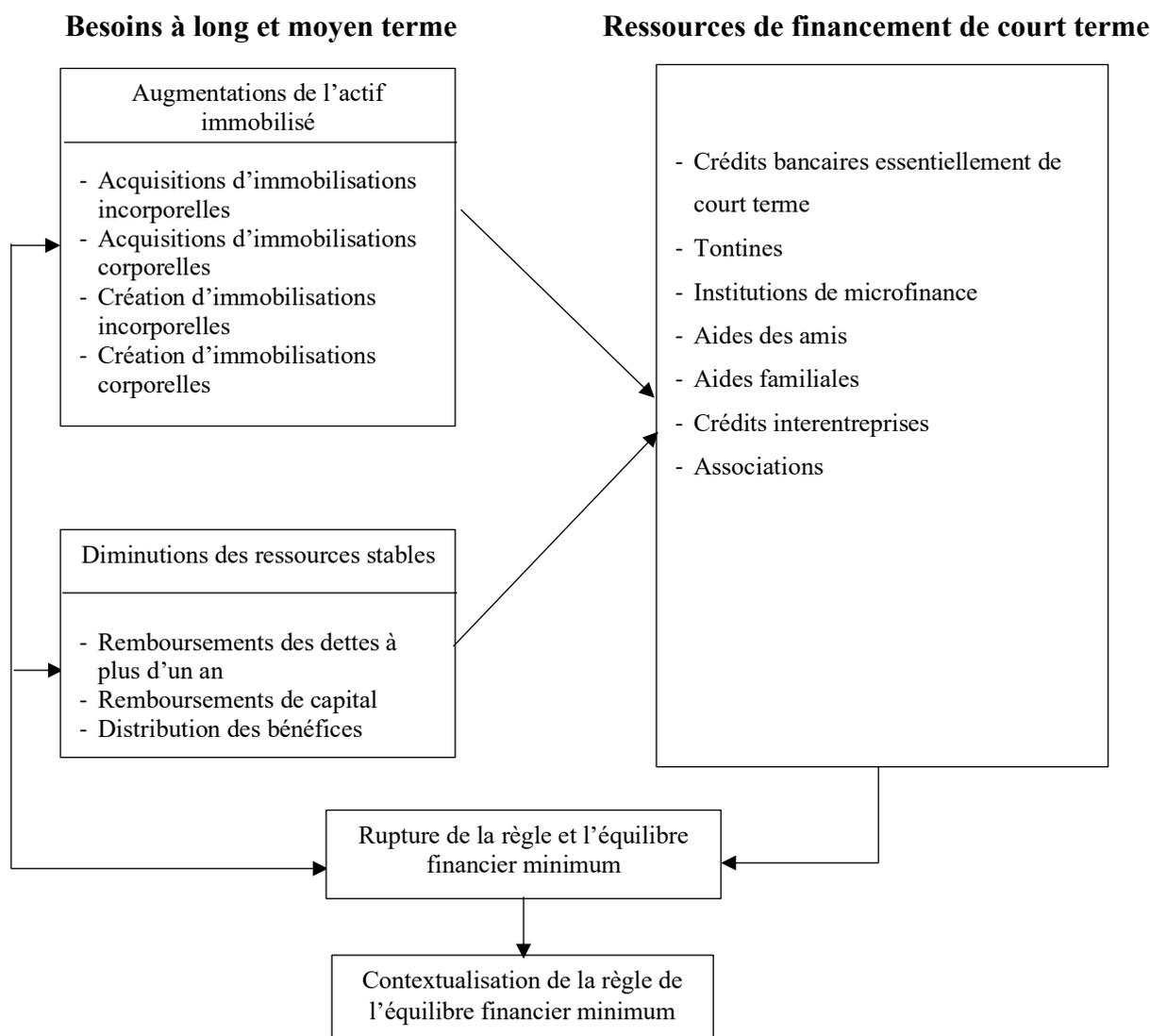
La deuxième facette a trait à la structure de propriété de l'entreprise, c'est-à-dire la composition de l'actionnariat et en conséquence à la structure du capital social. Le capital social suppose une certaine structure de gestion et de contrôle de l'entreprise (Ginglinger, 1997). Dans l'espace camerounais, les promoteurs d'entreprises sont allergiques à l'ouverture du capital et le tissu économique est dominé par les entreprises familiales (INS, 2015).

La troisième facette concerne la durée des fonds, c'est-à-dire la répartition entre les ressources permanentes et les ressources circulantes. Cette troisième facette caractérise le rapprochement

nécessaire entre la durée des ressources et la durée de vie des actifs acquis grâce à ces ressources (Vernimmen, 2010, P 99 ; Charreaux, 1991, P. 54. Barreau & Delahaye, 2003, p. 153). Cohen (1997) la désigne par la règle d'or de l'équilibre financier. Elle exprime une idée de sécurité financière souvent résumée par le concept de fonds de roulement. Si l'entreprise ne dispose pas d'une marge de sécurité financière, elle doit veiller à déjouer deux pièges souvent complémentaires : d'abord la « fuite en avant », résultant de l'acceptation de tous les projets rentables de l'entreprise qui ne parvient plus à autofinancer sa croissance et recourt alors abusivement à l'endettement à court terme au lieu de se donner un financement structurel voire de se recapitaliser et ensuite le sous-investissement provenant d'un rationnement de capital volontaire (lié par exemple au refus d'ouvrir le capital à des intérêts extérieurs ou à la volonté de respecter un niveau donné d'endettement), soit d'un rationnement de capital imposé par le marché à la suite d'une « fuite en avant » qui laisse une perception des risques inacceptables pour les fournisseurs de fonds (Vernimmen, 2010, P. 523). L'ajustement financier fondamental que l'entreprise doit assurer concerne l'harmonisation entre la durée ou la « maturité » ou le « terme » des ressources et celle des emplois. Il revient alors à l'analyse financière d'apprécier si les ressources mises en œuvre sont suffisamment stables, compte tenu de la durée des emplois auxquels elles sont affectées (Cohen, 1997).

Cette dernière facette constitue le noyau de notre travail et nous conduit à réfléchir sur l'harmonisation entre les ressources essentiellement de court terme dont disposent les PME (Ndjeck, 2017) et les BLMT devant être couverts par ces ressources de court terme. C'est pourquoi le point suivant justifie la méthodologie adoptée sur la base de la présente littérature ainsi que des données récoltées sur le terrain. Toutefois, le modèle conceptuel de ce travail sera d'abord élaboré.

Figure 1 : Modèle conceptuel



Source : Auteur

2- Propriétés statistiques des données et méthodologie d'estimation et de contextualisation de la règle de l'équilibre financier minimum.

La méthodologie d'estimation des décisions des modes de financement et leur contextualisation sont étroitement liées aux modèles théoriques de financement mais aussi et surtout aux propriétés statistiques des données de l'enquête que nous présentons au préalable.

2.1. Propriétés statistiques des données sur les modes de financement des besoins à long et moyen terme des PME.

Pour mettre en évidence le financement des besoins à long et moyen terme des PME, il a été procédé à un sondage aléatoire simple. Comme nous sommes dans l'impossibilité de déterminer

une valeur P approximative à travers un sondage, c'est-à-dire, la proportion des PME interrogées dans le cadre d'une étude préalable, nous fixons P à 0,5. Cette valeur représentant le cas le plus défavorable, c'est-à-dire la valeur qui donne le plus grand écart-type possible pour la distribution d'échantillonnage de \bar{P} . Dans ce cas, la taille de l'échantillon requise pour assurer une marge d'erreur E (en valeur absolue) n'excédant pas 4% avec un niveau de confiance de 95% sera d'environ :

$$n = \frac{Z_{\alpha/2}^2 P(1 - P)}{E^2} = \frac{Z_{\alpha/2}^2 \times (0,5)(0,5)}{E^2} = \frac{(1,96)^2}{4(0,04)^2} \approx 600$$

Dans cette formule, E désigne la marge d'erreur, Z , la loi normale centrée réduite, \bar{P} est l'estimateur de P dans l'étude préalable. (Baillargeon & Rainville, 1978, P. 256). 500 des PME de la ville de Douala, tous secteurs d'activités confondus ont été consultées et parmi elles, 452 ont retourné le questionnaire correctement rempli, soit un taux de retour d'environ 90%.

Les caractéristiques de l'échantillon portent sur les PME interrogées, leurs promoteurs ou principaux associés ainsi que leurs dirigeants. Les tableaux en annexe résument ces différentes caractéristiques. En effet, il ressort de ces tableaux que les sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L) sont les plus nombreuses (56% de la population des PME ayant collaboré). La structure de la propriété du capital dominante des PME étudiées est l'appartenance à un seul individu (42,9%). La nationalité dominante des promoteurs est camerounaise (90,5%) suivie de l'Europe (6,9%).

Les PME sont réparties dans tous les secteurs d'activités. Toutefois, les prestations de services constituent le secteur dominant (44,2%).

64,6% des PME réalisent un chiffre d'affaires hors taxes compris entre 15 et 100 millions de FCFA, 33,4% un chiffre d'affaires compris entre 100 millions et 1 milliard de FCA. 69,3% des PME enquêtées réalisent le plus souvent des bénéfices. 11,6% ont au moins 19 ans d'expérience, 25,6% 15 ans au moins, 51,20% 6 ans au moins et 81,40% 4 ans au moins. 92,3% des PME tiennent une comptabilité. Toutefois, le simple fait de tenir un seul livre est réputé tenir une comptabilité.

La majorité des promoteurs des PME a fait des études supérieures (77,9%). Ils sont longuement expérimentés (65,5% ont plus de 10 ans d'expérience) et sont en majorité de l'Ouest Cameroun (63,5%). 58% de ces promoteurs ont entre 30 et 50 ans. Les dirigeants sont aussi en majorité des universitaires (77,9%). Ils sont aussi expérimentés (50,9% ont une expérience de plus de

10ans). Ils sont également pour la plupart de l'Ouest (63,1%) et sont membres des tontines (65,3%) (Comme les promoteurs) et d'associations (67,5%).

Enfin, 55,1 % des PME enquêtées estiment être victimes du rationnement qualitatif. 43 PME sur les 199 ayant bénéficié du financement bancaire n'ont pas pu obtenir le montant du crédit sollicité, soit environ 9,5% des PME ayant participé à l'étude et 21,60% des PME ayant bénéficié du financement bancaire font l'objet d'un rationnement quantitatif.

Par ailleurs, nous avons procédé auparavant à une enquête sur 70 PME relative au financement des BLMT des PME. La méthode d'échantillonnage retenue ici est l'échantillon à plusieurs degrés combinés au dernier degré avec la stratification pour accorder plus de chance à tous les secteurs d'activités d'être représentés. La taille de l'échantillon ici est obtenue par la formule $n = \frac{Z_{\alpha}^2 P(1-P)}{E^2}$ où Z dépend du seuil de confiance qui est de 95% dans notre cas, à partir de la loi normale centrée réduite au seuil de la loi normale centrée réduite au seuil de 5%, $Z_{\alpha} = 1,96$. E représente l'erreur acceptées qui est 9,2% dans notre cas, P est la proportion observée. Après une pré-enquête sur 10 PME camerounaises, deux seulement financent leurs besoins à long terme et moyen terme uniquement par les ressources stables, $n = \frac{(1,96)^2 \times 0,0,8}{(0,092)^2} = 73$ (Perrien, et al., 1983, p.219).

Sur 73 PME interrogées, 70 ont accepté de contribuer à notre enquête, soit un taux de retour de 95,89%. Les caractéristiques de l'échantillon portent sur les PME interrogées, leurs promoteurs ou dirigeants. Les tableaux en annexes résument ces caractéristiques (tableaux 8 et 9 en annexes). En effet, il ressort de ces tableaux que les entreprises individuelles sont les plus nombreuses (60%). Elles sont toutes de nationalité camerounaise. Elles sont réparties dans tous les secteurs d'activités. Toutefois, les prestations de services tiennent la palme d'or (47,14%). Le capital détenu par ces PME varie de 1 FCFA à plus de 500 000 FCFA : 30% ont un capital supérieur à 500 000 FCFA. Leur chiffre d'affaires enregistré sur 5 ans varie par an entre 4 800 000f à 94 000 000 FCFA. L'échantillon est composé en majorité des entreprises ayant une expérience de 9 ans (68,6%).

2.2. Méthodologie d'estimation des choix des modes de financement et leur classement

La décision d'avoir recours à un mode de financement ou à un autre est une variable qualitative déterminée par un certain nombre de facteurs. Cela explique que nous ayons recours à un modèle Logit qui permet d'expliquer la probabilité de la décision d'opter pour un mode de financement ou pas. On s'attèlera à prédire la probabilité pour qu'une PME donnée

recoure ou non à un type de financement (court terme(CT), long ou moyen terme (LMT)), ceci étant donné le rationnement du crédit bancaire (Stiglitz et Weiss 1981 ; Williamson 1986 ; Bekolo-Ebe 1993, 1996 ; Um-Ngouem 1997 ; Eboue 1998 ; Joseph 2000 ; Mayoukou 2008). Ainsi, la typologie de rationnement du crédit et les modes de financement alternatif utilisés dans le cadre de ce travail sont issus de la littérature théorique classique sur le financement des entreprises. Pour ce faire, le modèle logistique suivant a été utilisé :

$$\text{Types de financement} = \begin{cases} 1 & \text{si } CT = \mu + \sum \beta_k X_i + \varepsilon_i \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

Avec : CT = Financement de court terme, X_i = Un vecteur représentant l'ensemble des types de rationnement du crédit bancaire et ε_i : une perturbation aléatoire qui suit un bruit blanc. L'utilisation de la régression logistique se justifie par le fait que la variable dépendante y (y = type de financement) peut prendre uniquement deux variables possibles y_1 et y_2 (y_1 = financement de court terme et y_2 = financement de long et moyen terme) (Legolf & Forney, 2003). On peut déterminer quelles sont les variables indépendantes (qualitatives et/ou quantitatives) caractérisant le rationnement bancaire sont importantes pour expliquer la probabilité d'un financement de court terme ou de long et moyen terme (Legolf & Forney, 2003). Le modèle de régression logistique simple peut être utilisé pour décrire la nature de la relation entre la probabilité espérée d'un succès pour la variable réponse y et une variable explicative x (Intelligence d'affaires, 2010). La régression logistique a pour objet d'étudier l'effet d'une ou plusieurs variables explicatives sur une variable à expliquer que l'on mesure sur une échelle dichotomique ou booléenne (Gavard-Perret, et al. (2008, p. 296). Concernant l'enquête auprès de 70 PME, nous avons mobilisé les fréquences des modes de financement des besoins à long et moyen terme.

3- Présentation et discussion des résultats

3.1. Présentation des résultats

Les enquêtes effectuées nous ont permis de mettre en évidence les ressources qui financent les BLMT des PME.

S'agissant des BLMT, ils proviennent de l'augmentation de l'actif immobilisé et de la diminution des capitaux permanents. Ces besoins ont été appréhendés dans le cadre de cet article, par l'enquête réalisée sur 70 PME. Cette enquête en terme d'augmentation de l'actif immobilisé comme BLMT a révélé que (tableau X en annexe) : 18,6% des PME acquièrent des brevets, licences, concessions et droits similaires ; 22,9% acquièrent des logiciels ; 5,7%

achètent des fonds de commerce ; 21,4% acquièrent le droit au bail ; 17,1% font acquisition des terrains ; 31,4% achètent ou effectuent des constructions, des installations techniques et des agencements) ; 82,9% achètent des matériels ; 80% acquièrent du mobilier ; 2,8% achètent du cheptel : animaux de trait reproducteurs et de garde ; 27,1% font des avances et acomptes sur commandes d'immobilisations ; 57,1% font des dépôts et cautionnements ; 17,1% accordent des prêts au personnel ; 38,6% immobilisent les frais notariés ; 81,4% immobilisent les impôts et taxes ; 27,1% étalent sur plusieurs années les frais de prospection, de publicité et de lancement ; 17,1% répartissent sur plusieurs années les frais de modification du capital et de restructuration ; 1,42% accusent les frais de recherche et de développement.

Le besoin le plus exprimé est l'acquisition des matériels (82,9%). Il est suivi par l'immobilisation des impôts et taxes (81,4%), de l'acquisition du mobilier (80%), des dépôts et cautionnements (57,1%), de l'immobilisation des frais notariés (38,6%), des constructions, installations techniques et agencements (31,4%). Cette fréquence élevée de ces besoins s'explique par le fait que d'une part, le capital technique est indispensable malgré sa rareté et les difficultés à l'acquérir, faute de ressources adéquates, dans les pays en développement au sud du Sahara ; d'autre part, les PME ne disposent pas d'un personnel qualifié pour assurer leur gestion comptable et fiscale. Elles se retrouvent ainsi avec un volume élevé des impôts et taxes provenant des amendes et pénalités. Elles n'ont pas la connaissance de leurs obligations fiscales. L'importance des dépôts et cautionnements provient du fait que les PME étant une catégorie d'entreprise plus risquée, il leur est exigé une plus grande sécurité lors de la passation de leurs contrats.

Les frais de recherche et de développement occupent le dernier rang en matière des besoins à long et moyen terme exprimés par l'augmentation des postes d'actif (1,42%). Cette faiblesse se justifie par la rareté des ressources surtout longues, dans les PME. Par ailleurs, leurs personnels n'ont pas le plus souvent la compétence requise pour faire de la recherche.

D'après l'enquête sur 70 PME, relative aux diminutions des ressources stables comme BLMT des PME, on peut relever (tableau X en annexe) : 38,6% des PME remboursent les dettes à plus d'un an ; 5,7% remboursent ou réduisent leur capital ; 11,4% distribuent les réserves aux associés ; 10% convertissent des réserves en capital ; 11,4% convertissent des bénéfices en capital.

Autre que le remboursement des dettes à plus d'un an, le BLMT par la diminution des ressources stables est peu exprimé. Cela se comprend bien dans la mesure où la capacité

financière des PME est fragile. En effet, le capital social ou personnel des PME est faible. Leur rentabilité est faible et instable le plus souvent. Elles sont victimes du rationnement exagéré du capital. En conséquence, la réduction du capital, la distribution des réserves aux associés, la conversion des bénéficiaires et des réserves en capital en sont tributaires.

Après avoir mentionné les BLMT PME, nous allons mettre en relief leurs ressources de financement. Cette mise en relief sera d'abord faite dans le cadre de l'enquête sur le financement des BLMT de 70 PME ensuite dans le cadre d'une deuxième enquête sur le financement de 452 PME en rationnement du crédit bancaire.

Les résultats de l'enquête sur 70 PME camerounaises relatifs au financement des BLMT apparaissent aux tableaux I et II ci-dessous.

Tableau I : Modes de financement BLMT des PME à la création

Ressources	Fonds propres	Crédits bancaires		Tontines			Aides des proches	Institutions de micro finances		Crédit-bail
		+1an	1 an	2ans au plus (L)	1an			2ans au plus	1 an	
					(L)	(C)				
Fréquences absolues	49	4	5	14	16	7	23	-	-	-
Fréquences relatives	70%	5,71%	7,14%	20%	22,85%	10%	32,85%	-	-	-

Source : Auteur

L = levées de tontines

C = crédits de tontines

Il ressort de ce tableau qu'à la création pour le financement de leurs BLMT, les PME ont recours aux fonds propres (70%), aux crédits bancaires à plus d'un an, (5,71%), aux crédits bancaires à un an au plus (7,14%), aux levées de tontines à deux ans au plus (20%), aux levées de tontines d'un an au plus (22,85%), aux crédits de tontine d'un an au plus (10%) et aux aides des proches (32,85%). Les fonds propres tiennent la palme d'or suivis des aides des proches, des levées de tontines à un an au plus.

Les PME financées par la banque sont les PME dont le promoteur a soit un passé avec la banque soit une relation personnelle avec la banque. Le tableau II qui suit présente les ressources de financement des BLMT après la création.

Tableau II : Modes de financement des BLMT après la création

Ressources	Fonds propres	Crédits bancaires		Tontines			Aides des proches	Institutions de micro finances		Crédit-bail
		+1an	1 an	2ans au plus (L)	1an			2ans au plus	1 an	
					(L)	(C)				
Fréquences absolues	62	4	5	20	24	8	29	3	4	2
Fréquences relatives	88,57%	5,71%	7,14%	28,57%	34,28%	11,42%	41,42%	4,28%	5,71%	2,85%

Source : Auteur

L = levées de tontines

C = crédits de tontines

Après leur création, pour satisfaire leurs BLMT, les PME se financent par les fonds propres (88,57), par les crédits bancaires à plus d'un an (5,71%), par les crédits bancaires à un an au plus (7,14%), par les levées de tontines à deux ans au plus (28,57%), par les levées de tontines à un an au plus (34,28%), par les crédits de tontines à un an au plus (11,42%), par les aides des proches (41,42%), par les crédits de deux ans au plus, par les institutions de microfinance (4,28%), par les crédits d'un an au plus par les mêmes institutions (5,71%) et par crédit-bail (2,85%).

Les fonds propres occupent la première place comme à la création. Ils sont succédés par les aides des proches, les ressources d'un an au plus des tontines, les ressources de deux ans au plus des tontines. Le crédit-bail vient en dernière position.

Les PME financées par les banques à la création sont les mêmes après la création. Ainsi les PME de notre échantillon ne bénéficient du financement bancaire que par les relations personnelles.

Une deuxième enquête sur 452 PME relative au financement de celles-ci en rationnement du crédit bancaire a débouché sur les résultats ci-après (tableau III, IV, V et VI).

Tableau III : La détermination des modes de financement alternatif les plus sollicités

Modes de financement	Nombre de PME ayant choisi le mode de financement				TOTAL	RANG
	Rationnement d'exploitation	Rationnement de moyen terme	Rationnement de long terme	Rationnement quantitatif		
Crédit interentreprises *	65	28	2	10	105	5 ^e
Tontines *	112	49	14	28	203	1 ^{er}
Associations *	56	10	-	16	82	6 ^e
Aides familiales *	62	27	8	22	119	3 ^e
Aides des amis *	60	28	4	21	113	4 ^e
Ets de microfinance *	62	39	6	25	132	2 ^e
Concours courants d'associés *	31	21	2	-	54	7 ^e
Augmentation de capital**	5	8	12	-	25	8 ^e ex
Ets de crédit-bail **	-	21	4	-	25	8 ^e ex
Sociétés de capital risque**	-	4	-	-	4	11 ^e
Cessions d'immobilisations **	-	8	4	-	12	10 ^e
Particuliers (usuriers)*	-	1	-	-	1	12 ^e

Source : Auteur

*Modes de financement de court terme

**Modes de financement de long et moyen terme

Non seulement les tontines et les établissements de microfinance occupent les premières positions dans l'ordre de préférence, ils sont aussi les plus sollicités. Cependant, les résultats ne sont pas rigoureusement identiques à l'intérieur de chaque type de rationnement du crédit bancaire.

Le rationnement du crédit bancaire d'exploitation conduit plus au financement informel, interentreprises et par les établissements de microfinance.

Le rationnement du crédit bancaire de moyen terme conduit plus aux financements informel, interentreprises et par les établissements de microfinance.

Le rationnement du crédit bancaire de long terme conduit plus au financement informel, interentreprises et par les établissements de microfinance.

Les financements informel, interentreprises et par les établissements de microfinance sont les plus sollicités en situation de rationnement qualitatif du crédit bancaire.

Les financements informel, interentreprises et par les établissements de microfinance sont les plus sollicités en présence du rationnement quantitatif.

Pour le financement de long et moyen terme, on s’attendrait à ce que les sources de financement de long et moyen terme (augmentation de capital, crédit-bail, capital-risque) soient le plus sollicitées pour permettre l’équilibre financier.

Les résultats ci-dessus sont confirmés par le test de khi-deux et le modèle Logit.

Tableau IV : La relation entre le rationnement du crédit bancaire et les modes de financement alternatif

Statistics for table of MODEFI by TYPERA

Statistic	DF	Value	Prob
Chi-square	33	182.0704	<. 0001
Likelihood Ratio Chi-Square	33	166.5362	<. 0001
Mantel-Haenzel Chi-Square	1	4.8711	0.0273
Phi Coefficient		0.4562	
Contingency Coefficient		0.4150	
Cramer’s V		0.2634	

Source : Auteur

Ce test indique bien la corrélation entre le rationnement de crédit bancaire et les modes de financement alternatif. Donc le rationnement du crédit bancaire conduit essentiellement aux ressources de court terme.

Tableau V : La relation entre le rationnement du crédit bancaire et les modes de financement alternatif de court terme.

Statistics for Table of MODEFI by TYPERA

Statistic	DF	Value	Prob
Chi-Square	21	139.7413	<.0001
Likelihood Ratio Chi-Square	21	134.5665	<.0001
Mantel-Haenzel Chi-Square	1	4.2961	0.0382
Phi Coefficient		0.5424	
Contingency Coefficient		0.4768	
Cramer's V		0.3132	

Source : Auteur

Ce test montre bien la corrélation entre le rationnement du crédit bancaire et les ressources de court terme.

Cette corrélation est prolongée par le modèle Logit.

Tableau VI : La relation entre les types de rationnement du crédit bancaire et les types de financement (modèle Logit).

The GENMOD Procedure (logit)
Analysis Of Parameter Estimates

Parameter	DF	Estimate	Standard Error	Wald 95% Confidence Limits		Chi-Square	Pr > ChiSq	Odds Ratio	
Intercept	1	5.4161	1.4173	2.6381	8.1940	14.60	0.0001***		
TR	RL	1	-3.0802	1.4231	-5.8695	-0.2909	4.68	0.0304**	0,04595
TR	RQ	0	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	.	.	1
Scale	0	1.0000	0.0000	1.0000	1.0000				

LR Statistics For Type 3 Analysis

Source	Chi-Square		
	DF	Square	Pr > ChiSq
TR	1	15.45	<.0001

NOTE : The scale parameter was held fixed

** Significatif à 5%

*** Significatif à 1%

Source : Auteur

Ces résultats peuvent encore être obtenus en spécifiant le rationnement qualitatif (RL).

Tableau VII : La relation entre type de rationnement du crédit bancaire et type de financement (Modèle logit avec calcul des Odds Ratio).

Analysis Of Parameter Estimates

Parameter	DF	Estimate	Standard Error	Wald 95% Confidence Limits		Chi-Square	Pr > ChiSq	ODDS Ratio	
Intercept	1	5.4161	1.4173	2.6381	8.1940	14.60	0.0001	0,36243***	
TR	RE	1	-1.0149	1.4808	-3.9173	1.8875	0.47	0.4931	0,02179
TR	RMT	1	-3.8261	1.4275	-6.6240	-1.0282	7.18	0.0074	7,31338 ⁻⁰³ ***
TR	RLT	1	-4.8392	1.4440	-7.6693	-2.0091	11.23	0.0008	1
TR	RQ	0	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	.	.	
Scale	0	1.0000	0.0000	1.0000	1.0000				

NOTE: The scale parameter was held fixed.

*** Significatif à 1%

LR Statistics For Type 3 Analysis

Source	Chi-Square		
	DF	Square	Pr > ChiSq
TR	3	113.77	<.0001

Source : Auteur

Le modèle logit nous montre que le rationnement du crédit bancaire conduit plus au financement de court terme. Et le rationnement quantitatif le fait plus que le rationnement

qualitatif (Odds Ratio du rationnement quantitatif = 1 et OddsRatio du rationnement qualitatif = 0,0459).

De ce qui précède, nous pouvons conclure que les emplois stables (les besoins à long et moyen et moyen terme des PME) sont financés par les ressources de court terme. D'où la contextualisation de la règle de l'équilibre financier minimum.

3.2. Discussion des résultats

L'étude sur le terrain nous a révélé que la structure de financement des PME constitue une entorse à la règle de l'équilibre financier minimum. Nous voulons alors proposer les voies et moyens permettant aux PME de veiller au respect de cette règle afin qu'elles s'assurent d'une sécurité financière.

Les propositions envisagées s'adressent aux PME, aux banques et aux pouvoirs publics.

3.2.1. Aux PME

Les PME ont intérêt à rechercher les voies et moyens pour se doter suffisamment des fonds propres et des ressources externes. Pour se doter des fonds propres, elles doivent améliorer leur rentabilité. L'amélioration de leur rentabilité passe par l'emploi des ressources humaines compétentes et non pas seulement familiales, par les études de faisabilité avant leur création, par le choix des modes de financement alternatif. Quant aux ressources externes, les PME peuvent avoir recours aux établissements de crédit-bail, aux sociétés de capital-risque, à l'augmentation du capital. Seulement, on peut regretter que, premièrement les établissements de crédit-bail, de plus en plus procèdent eux-mêmes analyse du risque que les banques (Dépallens & Jobard, 1990, P. 737). Outre l'évaluation du risque tenant à la solvabilité future du locataire la société de crédit-bail doit déterminer l'utilisation qu'elle fera du bien si elle doit le récupérer. Ce qui l'incitera à effectuer des opérations portant surtout sur des équipements standards qui peuvent être facilement écoulés sur le marché afin d'éviter le stockages (Depallens & Jobard, 1990, P. 737). Le crédit-bail peut apparaître, si l'on retient que les taux appliqués, comme un procédé onéreux de financement des investissements. Il est donc évident qu'une appréciation rapide peut inciter les entreprises à lui référer les techniques financières classiques (Barreau & Jibard, 1983, P.300 ; Mayer, 1985, P. 272). Toutefois les modes de financement alternatif essentiellement de court terme vers lesquels les PME ruent sont encore plus coûteux que le financement par crédit-bail, à cause des taux parfois usuraires. Certains exigent de l'entreprise une avance qui n'est remboursée qu'au terme du bail (caution), en général 20% en ce qui concerne le crédit-bail immobilier. Les redevances de crédit-bail sont

versées en début de période au contraire des emprunts classiques (charreaux, 1991, P.541). Deuxièmement, bien que les sociétés de capital-risque interviennent à la fois dans le capital social, dans les dettes financières et dans la gestion de l'entreprise (Bessis, 1997 ; Lachman, 1997), elles sont inadaptées dans l'environnement camerounais du fait que le tissu économique camerounais est dominé par les entreprises familiales et individuelles qui n'acceptent pas d'ouvrir leur capital (INS, 2015). Par ailleurs, cette intervention en fonds propres et en management est temporaire, elle varie de 5 à 7ans (Etoundi, 2003). Troisièmement, l'augmentation du capital apporte un souffle nouveau en terme de fonds propres et renforce sa sécurité financière ainsi que sa capacité d'endettement. Toutefois, l'allergie des entreprises camerounaises à l'ouverture du capital constitue un obstacle à ce mode de financement. Parfois, la faible rentabilité de certaines PME ne favorise pas ce mode de financement. Les concours courants d'associés bloqués sont louables si les associés disposent des moyens de financement et y consentent. La réduction de l'asymétrie d'information et du risque qui caractérisent les PME peut déboucher sur le financement bancaire. En effet, les PME ont intérêt à fournir honnêtement et en temps réel les informations comptables et financières les concernant. Qu'elles s'abstiennent à tenir une comptabilité selon les destinations (Wamba & Tchamanbe-Djine, 2002 ; Wamba, 2003). L'information qu'elles fournissent doit être pertinente, exhaustive pour déboucher sur une image fidèle (TIONA Wamba, et al., 2020). Cependant, le monde des affaires camerounais semblant caractérisé par la malhonnêteté, il faut du temps pour laver les consciences. Les pouvoirs publics en sont interpellés.

La qualité de gestion ainsi que les prêts de groupe participent aussi de la réduction du risque.

3.2.2. Aux banques

Les banques peuvent aussi contribuer à la réduction de l'asymétrie d'information et du risque. La relation de clientèle, les accords de coopération et la participation des banques au capital des PME jouent positivement sur la réduction de l'asymétrie de l'information. La participation à la gestion des PME, la sélection, la surveillance ou le contrôle et les clauses restrictives permettent de réduire le risque. Les banques ont le devoir de procéder à une analyse financière pertinente des PME. Elles doivent, au-delà des outils modernes d'analyse financière empruntés de l'Occident, s'approprier des outils adaptés au contexte des PME qui ont du mal à fournir une information comptable et financière suffisante. Elles peuvent recourir à la proximité par exemple comme le font les tontines et les établissements de microfinance.

Les pouvoirs publics ont aussi une part de responsabilité dans le rationnement du crédit bancaire. Pour cela, nous nous adressons aussi à eux.

3.2.3. Aux pouvoirs publics

L'intervention des pouvoirs publics s'articule autour des points suivants : la création des organismes de soutien aux PME, l'assainissement de l'environnement macroéconomique et la collaboration avec la banque centrale.

La création d'une banque des PME ne se fait pas sentir. Il faudrait la restructurer pour répondre aux attentes du tissu économique.

Au-delà de la banque des PME, nous souhaitons qu'un organisme d'aides et de garanties aux PME, comme fut le FOGAPE autrefois, voie le jour.

Les pouvoirs publics peuvent aussi envisager la création d'organismes dont le but est de réduire l'asymétrie d'information et le risque. La création d'un fonds de garantie et d'une centrale de risques sont prospectables.

On peut regretter, sans existence d'un organisme à cet effet, que les banques effectuent des prélèvements pour fonds de garanties à leurs clients lors de l'octroi des crédits sans pour autant que le rationnement du crédit bancaire diminue sensiblement.

Les pouvoirs publics, avec le concours des pays voisins, peuvent aussi créer l'observatoire des PME au niveau régional, précisément au niveau de la CEMAC.

L'environnement macroéconomique est d'une influence indéniable dans la gestion des affaires. Il importe que celui-ci soit sain. Ainsi, les pouvoirs publics doivent consentir des efforts supplémentaires pour rétablir la paix dans la partie occidentale et la sécurité dans la partie méridionale secouée par Boko Haram, lutter contre la corruption et le grand banditisme.

Les lenteurs et lourdeurs de l'appareil judiciaire doivent être remédiées.

Dans sa politique d'octroi de crédits, la BEAC, avec le concours des pouvoirs publics, devrait arrêter les quotas de crédits à accorder aux PME et s'assurer que ces crédits sont arrivés à la bonne destination. La BEAC a l'habitude de fixer ces quotas, mais il nous semble que la surveillance de la destination de ces crédits n'est pas très rigoureuse. Le réescompte des crédits en faveur des PME et le refinancement des crédits à moyen terme devraient être l'une des priorités de la BAAC, si celle-ci veut soutenir cette catégorie d'entreprises.

Les pouvoirs publics et la Banque centrale doivent se mettre ensemble pour une politique de crédit favorable aux PME, sans pour autant détériorer le climat des affaires, l'équilibre général.

Les pouvoirs publics peuvent par exemple garantir la banque centrale du réescompte des crédits en faveur des PME et du refinancement des crédits à moyen terme aux PME.

Conclusion

La structure financière des entreprises en général et celles des PME en Afrique au Sud du Sahara reste préoccupante. La structure financière des PME dans cet espace du globe n'obéit pas à l'orthodoxie financière, plus précisément à la règle d'or de l'équilibre financier minimum. En effet, deux études, l'une portant sur 70 PME camerounaises et l'autre sur 452 PME, ont montré que les PME ont recours aux ressources de court terme pour financer leurs BLMT. La première étude nous a révélé que les PME financent essentiellement leurs BLMT par les tontines, les aides des proches, les institutions de microfinance et les crédits bancaires à un an au plus. La deuxième étude à son tour a montré que lorsque les PME sont rationnées du crédit bancaire, elles ruent, s'agissant du rationnement qualitatif, vers les tontines, les crédits interentreprises, les aides des proches, les institutions de microfinance, les concours courants d'associés, les associations. Et s'agissant du rationnement quantitatif, elles sollicitent les tontines, les institutions de microfinance, les aides des proches, les associations et les crédits interentreprises. Les résultats ainsi obtenus constituent une addition à la théorie financière qui peut contextualiser la règle de l'équilibre financier minimum. Sur le plan empirique, d'autres entreprises peuvent s'inspirer de l'expérience des PME pour pallier leur problème de financement des emplois stables. Toutefois, ces ressources de court terme doivent être constamment renouvelées pour répondre aux besoins longs exprimés. De même, de nouvelles voies offertes peuvent profiter aux PME à d'autres catégories d'entreprises. En effet, les PME ont intérêt à améliorer leur rentabilité notamment par l'emploi des ressources humaines compétentes et par le bon choix d'une structure de financement alternatif. Les banques à leur tour peuvent contribuer à la réduction de l'asymétrie d'information et du risque caractérisant les PME par la relation de clientèle, les accords de coopération, la participation au capital des PME et à leur gestion, la sélection, la surveillance et les clauses restrictives. Quant aux pouvoirs publics, ils ont le devoir de créer les organismes de soutien aux PME, assainir l'environnement macroéconomique et collaborer avec la banque centrale en faveur des PME. Ce travail est loin d'être un chef d'œuvre car il pouvait se doubler sur le plan méthodologique, de l'entretien pour permettre au chercheur de s'immerger dans les méandres de mécanisme de financement des PME caractérisées par le rationnement du capital. Toutefois, ce travail semble répondre à l'objectif qu'il s'était fixé. Cependant, pour le creuser davantage, nous nous proposons dans les prochains

jours de recourir à la technique d'entretien avec les PME pour disposer de plus d'informations sur elles et par ricochet nous rendre plus utiles à elles.

ANNEXES

Tableau VIII : Répartition des entreprises interrogées et ayant répondu selon la nature des activités

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Prestations de services	9	12,9	12,9	12,9
Commerce général	11	15,7	15,7	28,6
Pharmacies	4	5,7	5,7	34,3
Cybers cafés	2	2,9	2,9	37,1
Maintenance industrielle	2	2,9	2,9	40,0
Alimentations set restaurants	2	2,9	2,9	42,9
Poissonneries, boucheries et ventes des crustacés	11	15,7	15,7	58,6
Ventes de produits pétroliers	2	2,9	2,9	61,4
Salons de beauté	2	2,9	2,9	64,3
Coutures	2	2,9	2,9	67,1
Prêts à porter	2	2,9	2,9	70,0
Téléphones	2	2,9	2,9	72,9
Photographies	1	1,4	1,4	74,3
Entreprises extractives	1	1,4	1,4	75,7
Cabinets d'études	4	5,7	5,7	81,4
Transports	6	8,6	8,6	90,0
Librairies	2	2,9	2,9	92,9
Locations engins	1	1,4	1,4	94,3
Entreprises industrielles	4	5,7	5,7	100,0
Total	70	100,0	100,0	

Source : Auteur

Tableau IX : Nature de l'activité, forme juridique et modes de financement

Activités	Forme juridique	Crédits bancaires		Tontines			Aides familiales, des amis et dons	Institutions de microfinance		Crédit-bail
		+1an	1 an	+ 1 an (L)	1 an			+ 1an	1 an	
					(L)	(L)				
Valide entreprises industrielles, maintenance industrielle et location engins	SARL	3	1	2	2	0	3	0	0	0
Prestations de services	SARL	0	2	3	4	1	10	0	1	0
Commerce général	SNC	0	0	2	1	1	1	0	0	0
Transports	Individuelle	0	0	1	2	1	0	0	0	2
Pharmacies	-//-	0	0	1	3	0	3	1	1	0
Poissonneries, boucheries et vivres frais	-//-	0	0	3	5	2	4	1	1	0
Supermarchés	-//-	1	1	0	1	0	0	0	0	0
Autres	-//-	0	1	8	6	3	8	1	1	0
Total		4	5	20	24	8	29	3	4	2

Source : Auteur

L = levées de tontines

C = crédits de tontines

Tableau X : Besoins à long et moyen terme des PME (besoins à long et moyen terme)

Fréquences	Absolues	
	Absolues	Relatives (en %)
Besoins à long et moyen terme		
Acquisitions, brevets, licences, concessions et droits similaires	13	18,6
Acquisition logiciels	16	22,9
Acquisitions fonds de commerce	15	21,4
Acquisitions droit au bail	15	21,4
Acquisitions terrains	12	17,1
Acquisitions / constructions bâtiments	22	31,4
Acquisitions matériels	58	82,9
Acquisitions mobilier	56	80
Acquisitions du cheptel : animaux de trait, animaux reproducteurs, animaux de garde	2	2,8
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations	19	27,1
Dépôts et cautionnements auprès des entreprises d'électricité, d'eau et de télécommunications	40	57,1
Prêts à plus d'un an	12	17,1
Immobilisations des frais notariés	27	38,6
Immobilisations des impôts et taxes	57	81,4
Immobilisation des frais de prospection, publicité et lancement	19	27,1
Immobilisation des frais de modification du capital et de restructuration	12	17,1
Immobilisation des frais de recherche et développement	1	14
Remboursement ou réduction du capital	4	5,7
Distribution des réserves	8	11,4
Remboursement des dettes à plus d'un an	27	38,6
Conversion des réserves en capital 0	7	10
Conversion des bénéfices en capital	8	11,4

Source : Auteur

Tableau XI : Les types de rationnement et les types de financement

Types de rationnement (TR)	Types de financement (TF)	
	CT (1)	LMT (2)
1- Rationnement d'exploitation (RE)	448	5
2- Rationnement de moyen terme (RMT)	203	41
3- Rationnement de long terme (RLT)	36	20
4- Rationnement quantitatif (RQ)	112	-

Source : Auteur

BIBLIOGRAPHIE

- Aliou Dewa, Tchouante Njampou N.G., Mawa E.J., Mfouapon G.K. (2020), « A la recherche des facteurs explicatifs de la confiance dans la relation banque-PME en contexte camerounais », *Revue Française d'Economie de Gestion*, « n°2/Vol. 1 », pp.107-129.
- Assiga Ateba E. M. (2002), « *Système d'intermédiation dualiste : comportement des agents, marchés du crédit et asymétries d'information* », presses universitaires de Yaoundé, sous la direction de Bekolo- Ebe.
- Baillargeon G. et Rainville J. (1978), « *Statistique appliquée* », tome 2, 6^{ème} éd., SMG, 537 pages.
- Barreau J. et Delahaye J. (2003), « *Gestion financière* », 12^e édition, Dunod, Paris, 500 pages.
- Bekolo - Egbe B. (1996), « *Contrats, Agence et Tontines : une application de la théorie des contrats à l'Analyse des tontines camerounaises, Mondes en développement* ».
- Bekolo-Ebe B. (1993), « *Les tontines : Lieu d'Anticipations Financières et de réputation du pouvoir économique* », in l'esprit d'Entreprise, Aupelf-Uref.
- Bessis J. (1997), « *Risque de contrepartie des banques* », in Simon Y., « *Encyclopédie des marchés financiers* », tome 2, 2^e édition, art. 82, Economica, Paris.
- Beyina Onguene E. (2008), « *Financement et rentabilité des PME innovantes camerounaises* », thèse de doctorat ès sciences de gestion, Université Louis Pasteur, Strasbourg I, Finance.
- Charreaux G. (1991), « *Gestion financière* », 3^e édition, Litec, Paris, 738 pages.
- Cieply S. et Grondin M. (2000), « L'octroi de crédit par les banques en situation d'asymétrie d'information : les résultats d'une enquête auprès d'un échantillon de chargés de clientèle PME », Association Internationale de Recherche en PME, CIFPME 2000, 5^{ème} congrès international francophone sur la PME 25, 26 et 27 Octobre, Lille.
- Cohen E. (1997), « *Analyse financière* », in Simon Y. et Joffre P., « *Encyclopédie de Gestion* », Tome 1, 2^e édition, art.5, Economica, Paris.
- Depallens G. et Jobard J.P. (1990), « *Gestion financière de l'entreprise* », 10^e édition, Sirey, Paris, 933 pages.
- Edding C. (2002), « *La problématique de financement de la P.M.E. au Cameroun : une étude empirique* », presses universitaires de Yaoundé, sous la direction de Bekolo- Ebe.
- Gavard-Perret M.L., Gotteland D., Haon C., Jolibert A. (2008) « *Méthodologie de la recherche* », Pearson, Education, Paris, 383 pages.

- Ginglinger E. (1997), « *Marchés des capitaux et financement de l'entreprise* », Encyclopédie des marchés financiers, Tome 1, 2^e édition, article 44, Economica, Paris.
- Intelligence d'Affaires (2010), « Recensement général des entreprises (RGE2009) », Rapport principal des résultats, septembre.
- Institut National de la Statistique (2015), « Recensement Général des Entreprises », loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2010/001
- Joseph A. (1998), « *Le rôle des banques dans le financement de l'économie camerounaises* », GDR Monnaie et Financement, Nice.
- Joseph A. (2000), « *Le rationnement du crédit dans les pays en développement : le cas du Cameroun et de Madagascar* », l'harmattan, Paris, 269 pages.
- Kasereka Mbahweka (2009), « *Financement non bancaire des investissements des PME : une étude empirique sur des données camerounaises et congolaises (RDC) du secteur industriel* », Revue camerounaise du management.
- Lachman J. (1997), « *Capital-risque* », in Simon Y. et Joffre P., « *Encyclopédie de Gestion* », Tome 1, 2^e édition, art.17, Economica, Paris.
- Legolf J.M. et Forney y. (2003), « *Mise en œuvre des modèles logistiques à temps discret avec SPSS* », CLAPNV et LDEF, Université de Lausanne et de Genève.
- Meyer J. (1985), « *Economie d'entreprise* », Dunod, Paris, 318 pages.
- Miller M. (1977), « *Debt and taxes* », Journal of Finance.
- Modigliani F. et Miller M.H. (1958), « *The cost of capital, corporation finance and the theory of investment* », AER.
- Modigliani F. et Miller M.H. (1963), « *Corporate income taxes and the cost of capital: a corrections* », AER.
- Myers S. et Majluf N.S. (1984), « *Corporate financing and investment decisions when firms have information that investors do not have* », Journal of Finance.
- Ndjek N. (2016), « *Rationnement du crédit bancaire et mécanisme de financement alternatif des PME* », thèse de Doctorat/PH.D, université de Douala
- Ndjek N. (2017), « *Le classement des modes de financement alternatif des PME en situation de rationnement de crédit bancaire*, REGA, n°13, juillet-décembre 2016
- Ndjek N. (2022), « *Alternative sources of funding for SMEs in Cameroon: a theoretical evaluation* », KSP Books, Istanbul, 140 pages
- Ndjek N. et Yamb B. (2019), « *Banking credit rationing and alternative financing methods for SMEs in Cameroon* », in « *Socio-Economic Issues in Cameroon* », KSP books, vol. 1, PP 1-28

- Ndong-Ntah M.H. (2002), « *Financement bancaire des PME camerounaises : crise et redynamisation par les mécanismes de garantie* », Presses universitaires de Yaoundé, sous la direction de Bekolo- Ebe.
- Ondo-Ossa A.(2002), « *Intermédiation financière et marché concurrentiel en Afrique centrale* », Presses universitaires de Yaoundé, sous la direction de Bekolo- Ebe.
- Perrien J. Chéron E.J., Ziris M. (1983), « *Recherche en marketing : méthodes et décisions* », Gaétan Morin, Québec, Canada, 615 pages.
- Quintart A. (1997), « *Planification financière* », in Simon Y. et Joffre P., « *Encyclopédie de Gestion* », Tome 2, 2^e édition, art.120.
- Taka (2010), « *Pourquoi les banques sont-elles réticentes à financer les PME camerounaises?* », Revue camerounaise de Management.
- Tchouassi G. et Ndjanyou L. (2002, « *Affaiblissement du rôle d'intermédiation financière dans les économies des pays d'Afrique au Sud du Sahara : un essai d'explication* », presses universitaires de yaoundé, sous la direction de Bekolo- Ebe.
- Tiona Wamba J.H., Ndjek N., Dongoutio Tsopgni P.A., « *Facteurs de contingence et difficultés d'adaptation au système comptable OHADA révisé par les PME camerounaises* », Revue Internationale du Chercheur, « n°2/vol. 1, pp 170-193.
- Touna Mama (2008), « *L'économie camerounaise : pour un nouveau départ* », Afrédit, France, presses de Langres-Saints Geosmes, 472 pages.
- Um-Ngouem M.T. (1996), « *Financement bancaire et gestion des PME camerounaises* », thèse de doctorat, université de Bordeaux IV, France
- Um-Ngouem M.T. (1997), « *La spécificité de l'investissement dans les PME camerounaises* », Notes de recherches de l'AUPELF – UREF, n° 97-61.
- Vernimmen P. (2010), « *Finances d'entreprises* », 8^e édition, par Quirij P. et le Fury, Dalloz, Paris, 1176 pages.
- Wamba H. (2003), « *Analyse diachronique du système de gestion des micro-entreprises informelles en milieu urbain africain : le cas du Cameroun* », Revue Gestion 2000.
- Wamba H. et Tchamanbé-Djiné L. (2002), « *Information financière et politique d'offre de crédit bancaire aux PME : cas du Cameroun* », Revue internationale P.M.E.
- Yamb B. et Ndjek N. (2016), « *The determinants of the choice of alternative financing methods of SMEs in Bank credit Rationing: Evidence from Cameroon* », International Journal of Financing Research, Sciedu, vol. 7, « n°5/vol. 7 », pp 165-175.